

Cote du document: EB 2013/110/R.46
Point de l'ordre du jour: 10 a) i)
Date: 4 décembre 2013
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Mémorandum du Président

Proposition de financement supplémentaire à la République gabonaise pour le

Projet de développement agricole et rural

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Bernard M. Hien
Chargé de programme de pays
téléphone: +237 95 16 95 88
courriel: b.hien@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent dixième session
Rome, 10-12 décembre 2013

Pour: **Approbation**

Carte de la zone du projet

République du Gabon

Projet de Développement Agricole et Rural (PDAR)



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Carte compilée par le FIDA

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement supplémentaire en faveur de la République gabonaise pour le Projet de développement agricole et rural, telle qu'elle figure au paragraphe 30.

Mémoire du Président

Proposition de financement supplémentaire à la République gabonaise pour le Projet de développement agricole et rural (PDAR)

I. Contexte

1. Pendant le boom pétrolier de 1975 à 1990, le Gabon a investi dans le secteur agricole en adoptant une stratégie proactive et axée sur une production basée essentiellement sur l'industrie agro-alimentaire et les cultures. L'agriculture paysanne a alors régressé progressivement à un niveau de subsistance, ce qui a entraîné une paralysie des organisations socioéconomiques dans les villages et a rendu les communautés rurales passives et totalement tributaires des autorités publiques et des transferts monétaires en provenance des villes.
2. Afin de remédier à cette situation, le Gouvernement gabonais et le FIDA, soucieux de développer la production agricole et de diversifier les activités en milieu rural, ont signé, le 26 octobre 2007, un accord de prêt et de don à hauteur de 3 800 000 DTS et 190 000 DTS respectivement, à l'appui de l'exécution du Projet de développement agricole et rural (PDAR) sur une période de six ans.
3. Le projet a deux grands objectifs: i) le développement des filières du manioc, de l'arachide et de la banane plantain; et ii) le renforcement des capacités des diverses parties prenantes du projet.
4. Le PDAR est actuellement le seul projet dans le pays qui vise à accroître les revenus tirés de l'agriculture dans les zones rurales. Il joue donc un rôle important de catalyseur en ce qu'il soutient une approche intégrée du développement rural dans le pays.

II. État d'avancement du projet

5. Le projet a enregistré un taux de décaissement total de 61,58%, réparti comme suit entre les sources de financement: prêt du FIDA (53,49%), don du FIDA (49,12%), gouvernement (69,72%) et bénéficiaires (187%).
6. Il a obtenu des résultats mesurables dans le domaine de la production végétale et du soutien aux microprojets et a largement dépassé l'objectif initial des 288 microprojets: il en compte 468 à ce jour, ce qui représente un taux de réalisation des objectifs de 162,5%. Il a permis de mettre en place un total de 40,4 hectares de pépinières de manioc, ce qui représente un taux de réalisation des objectifs déclarés de 122,4%. En outre, 2 825 000 boutures saines de manioc ont été récoltées et distribuées, soit un taux de réussite de 53,5%.
7. La mise en œuvre des activités de commercialisation a été le grand point faible du projet. Sur la base des recommandations issues de l'examen à mi-parcours, le projet a entrepris d'instaurer un processus structuré pour organiser et commercialiser les produits, l'objectif étant d'établir des relations commerciales

durables. Le processus consistera à identifier les acheteurs et à faire que les producteurs s'organisent pour regrouper les produits, mettre en place un système d'information sur les prix, mener des négociations commerciales, etc.

8. Les activités de renforcement des capacités ont elles aussi enregistré un faible niveau d'exécution. Une stratégie est en préparation pour mieux définir et orienter: i) la sensibilisation des groupes cibles; ii) la structuration et la formation des organisations communautaires; iii) la promotion des opérateurs de marché et des petites entreprises; et iv) la mise en place d'un centre de soutien rural.

III. Justification du financement supplémentaire

9. En 2009, dans le cadre d'un nouveau plan stratégique intitulé "Gabon émergent", qui vise à transformer le Gabon en un pays émergent à l'horizon 2035, le gouvernement a confirmé l'importance que revêt le secteur de l'agriculture dans le développement du pays. Il prévoit que la nouvelle stratégie agricole entraînera une hausse de la production de 45% en 2015 et qu'elle portera la contribution de l'agriculture au PIB à 10%, contre 3,5% en 2010.
10. L'isolement des zones de production et les difficultés de commercialisation de la production agricole continuent de figurer parmi les principaux obstacles au développement de l'agriculture. Ces obstacles tiennent du mauvais état des routes qui relient les zones de production et les zones de forte consommation, du niveau élevé des coûts de transport et du manque d'infrastructure de commercialisation (marchés, entrepôts, etc.). De plus, le développement des ressources agricoles disponibles et l'amélioration de la productivité sont entravés par des difficultés liées à l'insuffisance d'infrastructures de distribution et de commercialisation et par les pertes après récolte. Cette situation entraîne une augmentation des coûts et rend le secteur moins intéressant pour les petits agriculteurs, les négociants et les gros investisseurs.
11. Selon l'examen à mi-parcours, les résultats du projet pâtissent toujours d'une infrastructure de commercialisation insuffisante dans la zone d'intervention. D'autre part, les évaluations réalisées en partenariat avec la Banque africaine de développement (BAfD) ont confirmé la nécessité d'investir dans l'infrastructure rurale afin de: i) faire meilleur usage de l'appui du projet au développement des filières ciblées ; et ii) contribuer à accroître les revenus des ménages grâce à une infrastructure d'accès au marché.
12. Sur cette base, le projet a soutenu la réalisation d'études techniques pendant la conception d'un projet de remise en état de l'infrastructure rurale, que le gouvernement avait soumis à la BAfD en vue d'obtenir un financement. Le projet créera un accès permanent aux zones de production et contribuera à réduire les pertes après récolte et à développer les produits agricoles. Cela étant, il ne cible que les principaux axes routiers qui relient les départements et les marchés situés dans des zones semi-urbaines.
13. Un financement supplémentaire est donc sollicité en vue de compléter cette initiative en cours au niveau communautaire, par l'établissement de centres de regroupement dans les zones de forte production et la remise en état des routes secondaires pour faciliter le transport entre les fermes et les grands axes routiers.

IV. Description du projet

A. Zone d'intervention et groupe cible

14. Les activités bénéficiant du financement supplémentaire seront mises à exécution dans la zone couverte par le PDAR, à savoir la province de Woleu-Ntem. Cette province, située dans le nord du Gabon, à la frontière avec le Cameroun et la Guinée équatoriale, compte cinq départements: Woleu, Ntem, Okana, Ntem supérieur et Komo supérieur.

15. Pour ce financement supplémentaire, le groupe cible est le même que celui du PDAR.

B. Objectif

16. Ce financement supplémentaire cadre avec la finalité du PDAR, à savoir développer des filières prometteuses dans l'intérêt des groupes cibles. Son objectif est de renforcer les capacités de commercialisation des groupes cibles en développant l'infrastructure communautaire pour stocker les produits agricoles et en faciliter le transport.

C. Activités

17. Les activités qui devraient être mises en œuvre grâce à ce financement supplémentaire sont incluses dans la composante i) du PDAR (promotion des filières agricoles présentant un potentiel commercial) et plus spécifiquement dans la troisième sous-composante relative à la commercialisation et à la compétitivité.
18. Ces activités sont les suivantes: i) construction de 12 centres de regroupement; ii) remise en état de 104 km de routes secondaires; et iii) mise en place de mécanismes durables de gestion et de préservation des investissements.
19. L'exécution du projet se fera en quatre étapes: i) sensibilisation des parties prenantes aux possibilités liées à l'infrastructure rurale; ii) identification participative de l'infrastructure communautaire; iii) réalisation de l'infrastructure communautaire; et iv) appui aux bénéficiaires pour assurer l'utilisation durable des investissements.

V. Gestion des activités et suivi

20. Les activités seront gérées par l'équipe du PDAR, qui compte six personnes basées dans l'unité de gestion du projet (UGP) et 15 organisateurs communautaires basés dans les villages cibles. L'équipe de gestion du projet a récemment été recrutée par le gouvernement afin d'intensifier l'exécution et la performance du projet. Le financement supplémentaire sera géré en suivant les mêmes canaux d'acheminement et procédures du FIDA. Sachant que les résultats du projet ont subi l'effet négatif de plusieurs facteurs qui ont ralenti l'exécution, il sera nécessaire de proroger la période de financement actuelle en l'alignant sur la période d'exécution du financement supplémentaire.
21. Bien que la capacité d'exécution de la nouvelle UGP n'ait pas encore été examinée par une mission de supervision, le gouvernement est persuadé que la nouvelle équipe atteindra les objectifs fixés dans les nouveaux délais impartis. Une formation en gestion financière et un appui à l'exécution ont déjà été dispensés par le FIDA au nouveau personnel de l'UGP, en particulier sur des aspects qui ont donné lieu à des opinions d'audit ces dernières années et qui ont eu une incidence négative sur l'exécution et la performance du projet.
22. Un expert en génie rural sera recruté afin de superviser l'exécution des activités relatives à l'infrastructure communautaire.
23. S'agissant du suivi-évaluation, le cadre logique du projet a été révisé pour y intégrer des indicateurs mesurables liés aux infrastructures.

VI. Risques et mesures d'atténuation

24. Les principaux risques sont les suivants:
 - i) capacité insuffisante des structures de mise en œuvre, d'où la nécessité de faire appel à l'assistance technique et d'assurer un accompagnement et une supervision étroite en faisant appel au bureau de pays, à la Division du Contrôleur et des services financiers et à l'équipe de gestion du programme de pays;

- ii) faiblesse des organisations communautaires qui pourrait compromettre la pérennité des résultats, d'où l'importance qu'il convient d'accorder à la mise en place d'organisations bien gérées et d'un solide dispositif de suivi des activités qu'elles réalisent;
- iii) difficultés de financement et de trésorerie susceptibles de retarder le déroulement de l'opération, voire de l'interrompre, d'où l'importance qu'il convient d'attacher au respect du calendrier de mobilisation des fonds de contrepartie ainsi qu'à l'appui apporté à l'UGP pour établir à intervalles réguliers des prévisions de trésorerie et des rapports d'information financière afin d'éviter les difficultés de trésorerie; et
- iv) retards dans la fourniture des infrastructures susceptibles de décourager les producteurs et les autres acteurs des filières, d'où la nécessité de vérifier en permanence que les fournisseurs s'acquittent bien de leurs obligations contractuelles.

VII. Coût du projet

- 25. Le coût total révisé du projet est de 15,2 millions d'USD, sur une période de dix ans. Les sources de financement sont: i) le FIDA, avec un prêt initial de 3,8 millions de DTS (équivalant à environ 5,73 millions d'USD, soit 38%), un prêt supplémentaire d'environ 5,4 millions d'USD (36%) et un don d'environ 0,27 million USD (2%); ii) le gouvernement, avec 3,19 millions d'USD (21%); iii) les bénéficiaires, avec 0,40 million d'USD (2%); et iv) le Fonds de l'OPEP pour le développement international avec 0,2 million d'USD (1%).
- 26. Le prêt supplémentaire accordé par le FIDA à la République gabonaise est assorti de conditions ordinaires. Les modifications des montants affectés aux catégories de dépenses du prêt initial du FIDA seront indiquées à l'annexe II de l'accord de financement modifié. Le financement supplémentaire sera réparti conformément aux catégories du prêt existant, comme suit: i) travaux de génie civil (63%); ii) matériel et véhicules (2%); iii) assistance technique, formation et information (18%); iv) études (6%); v) traitements et indemnités (3%); et vi) dépenses de fonctionnement (8%).

VIII. Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de financement

- 27. Après l'approbation de la proposition par le Conseil d'administration, l'accord de financement du PDAR sera modifié de manière à prendre en compte les activités proposées et le financement supplémentaire du FIDA dans le budget du projet. Ce financement supplémentaire complète le plan de financement initialement convenu au stade de la conception.
- 28. La République gabonaise est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire, agissant par l'intermédiaire du FIDA en qualité d'administrateur du Fonds fiduciaire.
- 29. Je certifie que le financement supplémentaire proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

IX. Recommandation

30. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire, agissant par l'intermédiaire du FIDA en qualité de dépositaire, fera à la République gabonaise un prêt à des conditions ordinaires d'un montant équivalent à quatre millions deux cent cinquante mille euros (4 250 000 EUR), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze